

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° 16/2021

Nombre de membres

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Séance du

08 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet, à **14 heures**, les membres du comité syndical du syndicat de commune « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Evelyne GIPOULON suppléante de Mme Michèle ALOUCHY, M. Jean-Jacques BIGOURET

Pouvoirs :

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 03 juillet 2021

M. Jean-Pierre BONNAUD a été nommé secrétaire de séance

Objet : Acquisition parcelle AE 188 – commune de BELLEGARDE EN MARCHE

Monsieur le Président informe l'assemblée que le géomètre expert a procédé à la délimitation de la parcelle où est construit le centre de santé. La parcelle AE 188, nouvellement créée, issue de la parcelle AE 185 appartenant à la commune de BELLEGARDE EN MARCHE, a une superficie de 1 543 m².

La municipalité de BELLEGARE EN MARCHE a accepté de céder cette parcelle, au Syndicat de Communes Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble, pour un montant total de 1.00 €.

Il est proposé de confier la vente à SCP CANOVA/PFEIFFER, Notaires à AUBUSSON.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- ACCEPTE d'acheter, pour un montant total de 1.00 €, la parcelle AE 188 d'une superficie de 1 543 m², appartenant à la commune de BELLEGARDE EN MARCHE.
- DECIDE de confier la vente à la SCP CANOVA/PFEIFFER, Notaires à AUBUSSON.
- AUTORISE le Président à signer l'acte et tous documents afférents à cette acquisition.